

Brief de consultation

Concept-store estival

Eté 2019

Mucem

Brief relatif à l'installation d'une boutique éphémère

Fort Saint Jean (FSJ) - Mucem

Période : Mai/Juin – Septembre/octobre 2019

PREAMBULE

Le Mucem est le premier musée national en région chargé de conserver et de présenter au public, en les situant dans une perspective historique, sociologique et anthropologique, des biens culturels représentatifs des arts et des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.

Ouvert depuis juin 2013, le Mucem est situé sur un site d'exception, non loin du Vieux-Port de Marseille, et dispose d'une architecture forte qui marie le contemporain avec le bâtiment du J4 réalisé par Rudy Ricciotti et Roland Carta, et le patrimoine avec la réhabilitation du fort Saint-Jean.

Ce site accueille chaque année plus d'1.2 millions de visiteurs, répartis ainsi qu'il suit :

- 77 % de visiteurs français. Le public marseillais compose près d'un quart de ces visiteurs et plus de la moitié d'entre eux résident dans le centre-ville de Marseille ;
- 23 % de visiteurs étrangers, provenant principalement d'Europe.

OBJET

Depuis 2015, le Mucem accueille des boutiques éphémères de type « concept store » ou « pop-up store », pour une durée de trois à quatre mois durant la période estivale.

Cette expérience est renouvelée chaque année avec un concessionnaire différent et disposant déjà, de préférence, d'un espace de vente à Marseille ou dans la région (afin notamment de pouvoir écouler les éventuels stocks restants à l'issue de l'expérience au Mucem).

L'objectif n'est pas de recréer une boutique de musée « traditionnelle » (livres, catalogues, carterie/papeterie). Ce concept-store doit contribuer à faire découvrir aux visiteurs ou promeneurs du Mucem des produits inédits et originaux réalisés par des artistes, designers, créateurs locaux et/ou du pourtour méditerranéen, et de proposer régulièrement des rencontres ou événements autour de ces créations.

Période d'ouverture envisagée :

- Installation pouvant débuter en mai ou en juin. Sur ces deux mois, la Boutique peut ouvrir tous les jours (*sauf le mardi*) ou seulement les week-ends. En revanche, de juillet à septembre, la boutique devra être ouverte en continu, aux horaires du musée ;
- fermeture fin septembre/début octobre.

A noter que durant cette période, il y a une forte fréquentation du site et des expositions (entre 100 000 et 120 000 visiteurs par mois), avec un pic entre le 15 juillet et le 15 août (autour de 150 000-160 000 visiteurs).

Emplacement :

Le Mucem dispose d'une salle inoccupée dans un bâtiment historique situé au cœur du fort Saint-Jean, dans le prolongement de la Passerelle Saint-Laurent (passerelle qui fait le lien entre la partie historique du musée et le Quartier du Panier). Cette dernière se trouve dans un espace constitué de trois salles en enfilade, ayant chacune une superficie de 52 m².

Le concessionnaire pourra ainsi occuper plus de 50 m² pour mettre en avant sa sélection de produits. Son installation devra cependant être validée en amont, afin de vérifier qu'elle respecte l'ensemble des normes et règlements applicables à un site classé Monument Historique et accueillant du public.

Les deux autres salles, situées de part et d'autre du concept-store, font office de billetterie et d'espace de stockage.

LE PROJET

Le concessionnaire doit être en capacité de :

- **mettre en avant des créateurs, designers, artistes locaux (Marseille et région PACA) ou originaires du pourtour méditerranéen.** Le concessionnaire devra donc disposer d'un large réseau, afin de pouvoir développer des collaborations artistiques originales, en adéquation avec l'image du musée.
- **travailler sur la création d'une ligne de produits (déclinaison sur plusieurs supports) en lien avec le Musée** (collections capsules / éditions limitées) : projets pouvant s'inspirer de l'œuvre architecturale (résille, passerelles par exemple), de la partie historique du fort Saint-Jean, de l'identité graphique du musée (logo notamment) et éventuellement des expositions temporaires présentées durant la période d'exploitation (« Jean Dubuffet, un barbare en Europe » et « le Temps de l'île »).

Pour plus d'information sur les expositions estivales, vous pouvez consulter le site Internet du Mucem : <http://www.mucem.org/programme/exposition-et-temps-forts>.

Ces personnalisations à l'image du Musée devront être clairement identifiées par les visiteurs. Elles pourront être réalisées par le concessionnaire lui-même et/ou par les créateurs invités ou sélectionnés par lui.

- **proposer des lignes d'objets design issus d'une sélection rigoureuse** (qualité, originalité, provenance) et à destination de tous les publics. Les prix pratiqués devront convenir au plus grand nombre. **Il est très important qu'il y ait des entrées de gamme à des prix attractifs** (entre 5 et 30 €), comme des produits plus onéreux ;
- renouveler certains de ces produits pendant la période concernée, afin de proposer des séries limitées et de dynamiser/diversifier l'offre ;
- participer à l'animation du fort Saint-Jean et de cet espace, en organisant quelques événements (lancement en présence des créateurs pendant les heures d'ouverture au public par exemple).

A noter : si des ateliers sont organisés par le concessionnaire dans cet espace, ces derniers ne pourront être proposés aux visiteurs qu'à titre gracieux.

- faire découvrir le Mucem à la clientèle habituelle du concessionnaire (communication sur les réseaux sociaux par exemple).

Le concessionnaire doit également veiller à :

- éviter toute concurrence avec le concessionnaire « historique » du Mucem, la Librairie Maupetit-Actes SUD, qui exerce des activités de librairie et de vente de produits dérivés en lien avec le Bâtiment du J4, le Jardin des Migrations et les expositions temporaires.
Ce dernier dispose actuellement de deux espaces de librairies-boutiques situés respectivement dans le hall d'accueil du J4 et au niveau des salles d'expositions temporaires (au R+2).
- ne pas proposer des activités qui pourraient être assimilées à la programmation culturelle du musée.

TPOLOGIE DES PRODUITS ATTENDUS

Le concessionnaire doit être en mesure de proposer 3 catégories de produits :

- des produits réalisés par des créateurs locaux ou du pourtour méditerranéen ;
- des produits design proposés par le concessionnaire et issus de sa propre sélection, et qui compléteront la première catégorie ;
- des produits estampillés Mucem (sous réserve de la validation de ces lignes par les architectes et la direction du Mucem, dans le respect des droits d'auteur).

Pour ces différentes catégories de produits, il est important que la sélection soit originale, qu'elle se distingue des propositions pouvant être faites dans d'autres boutiques/concept-stores marseillais, afin qu'il y ait une vraie valeur ajoutée pour les visiteurs.

CARACTERISTIQUES DU LIEUX

- Bâtiment classé monument historique ;
- Surface de 52 m² ;
- Boutique accessible par un couloir la reliant à la Billetterie, ainsi que par un escalier extérieur (accès direct).
- L'espace concédé est aménagé : il comporte les installations électriques nécessaires, des étagères fixes, des petits meubles bas de rangement pouvant être fermés à clé, des présentoirs amovibles (cubes pouvant être assemblés ou dispersés dans l'espace), un meuble de caisse.
En revanche, la fourniture et l'installation du matériel de caisse sont à la charge du Concessionnaire, tout comme la décoration intérieure et extérieure (signalétique, vitrophanie, habillage des volets et des escaliers), dans le respect de l'esthétique et des contraintes du lieu.
Pour information : le Mucem supporte les charges relatives à la consommation électrique.
- L'ouverture et la fermeture de la boutique sont liées aux horaires du Mucem :
 - Du 02 mai au 06 juillet : de 11h à 19h
 - Du 07 Juillet au 02 septembre : de 11h à 20h
 - Du 03 septembre au 04 novembre : de 11h à 19h
 - Fermeture hebdomadaire le mardi, **à l'exception de ceux du mois d'août, ouverts au public sur cette période, de 11h à 20h.**

A noter également : mise en place d'une programmation estivale sur les mois de juillet et août (accueil de festivals), avec des horaires étendus. Le Concessionnaire pourra choisir d'avoir – ou non - des horaires élargis lors de ces événements.

CONTRACTUALISATION

- Rédaction d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT).
- Afin de pouvoir contractualiser, le concessionnaire doit disposer d'un statut juridique (forme sous laquelle l'activité est exercée), y compris pour les collectifs ou les associations (n° SIRET/SIREN – code APE).
- Le concessionnaire gère la sélection, la commande et/ou la production, le stockage, ainsi que la vente des produits.
- En contrepartie de la mise à disposition de cet espace, le concessionnaire verse au Mucem une redevance correspondant à l'ensemble des activités exercées dans l'espace concédé pendant la période d'occupation. Cette redevance est déterminée comme suit : application d'un pourcentage de 10 % sur le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au premier euro, entendu comme le total des ventes réalisées par le Concessionnaire dans le cadre de l'activité autorisée.

CONSULTATION

Je vous prie de bien vouloir confirmer au Service du Développement des Ressources, par retour de mail (anne.reboul@mucem.org), votre souhait de participer à ce projet.

Dans l'affirmative, votre proposition est attendue **avant le vendredi 15 mars 2019 à 18h** (envoi par mail à l'adresse indiquée ci-dessus). Des visites de repérage peuvent être organisées sur demande.

Votre proposition devra correspondre à l'esprit du concept-store, tel qu'explicité ci-dessus et devra notamment comporter :

- votre approche du projet de « concept-store » au FSJ ;
- des projets de collaborations artistiques ;
- des fiches de présentation de produits, ainsi qu'une estimation de leurs prix ;
- des projets de produits en lien avec les caractéristiques du musée (architecture, patrimoine, charte graphique).
- des propositions d'animation de cet espace, ainsi qu'un projet d'aménagement.

Vous devrez également nous faire parvenir des éléments concernant votre structure :

- des informations administratives, telles que mentionnées dans la fiche figurant en annexe 1 ;
- une présentation de votre structure (comment, en quelques mots, décririez-vous votre structure et votre activité ?) ;
- une présentation de projets similaires que vous avez conduits (références d'opérations comparables et moyens mis en œuvre à cette occasion).

L'ensemble de ces éléments nous permettront de sélectionner le bénéficiaire de cette AOT ponctuelle.

Pour tout complément d'information et organisation de visites de repérage :

Anne REBOUL – Chargée des droits d'exploitation, des produits dérivés et des concessions

04 84 35 13 24 – anne.reboul@mucem.org

Annexe 1 – Fiche administrative

I - Renseignements nécessaires à la signature d'une AOT ponctuelle :

- | | |
|---|---|
| ○ Statut juridique | = |
| ○ Adresse (siège) | = |
| ○ N° TVA Intracommunautaire | = |
| ○ N° SIRET/SIREN | = |
| ○ Code APE | = |
| ○ Nom du représentant habilité à signer l'AOT | = |
| ○ Fonction du représentant susmentionné | = |
| ○ Coordonnées du représentant (courriel, tel) | = |
| ○ Taille de votre structure (moyens humains) | = |

II - Pièces justificatives à fournir au Mucem :

Extrait KBIS

Copie des attestations d'assurance

- Couvrant la structure (assurance professionnelle devant couvrir l'occupation du domaine public)
- Couvrant le personnel
- Couvrant le matériel

Cette assurance doit être valable pendant tout le temps de présence de la structure dans les espaces du Mucem et dans le lieu de présentation. Elle doit prévoir tout dommage corporel, matériel et immatériel et notamment les risques de perte et de vol (du matériel prêté par le Mucem), avec clause de non recours contre le Mucem.

L'ESPACE



Concept-store 2018 – Installation « La Boutique d'été »

LES PRECEDENTS CONCEPT-STORES DE L'ETE

- Eté 2015 : Collectif Villa Alliv
- Eté 2016 : Collectif TULAVU-l'Arty-shop
- Eté 2017 : « Les Echelles du Mucem », cabinet de curiosités imaginé par Raphaëlle Barbet
- Eté 2018 : « La Boutique d'été » imaginée par Benjamin Clement et Matthieu Gamet

QUELQUES EXEMPLES DE REALISATIONS / COLLABORATIONS

En 2015 – partenariat avec la marque KULTE



Avec MONOCHROMIC



Avec Charlotte BORONAD



En 2016 – réalisation et édition de produits « Mucem et résille » par le Collectif TULAVU

